

ASSURER SA MISSION SANTÉ SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL DU CSE



5 JOURS (35H) ▶ PRÉREQUIS : AVOIR SUIVI LA FORMATION "CONNAÎTRE LE FONCTIONNEMENT ET LES ATTRIBUTIONS DU CSE" ▶ PUBLIC : REPRÉSENTANT DU PERSONNEL - 1ER MANDAT



OBJECTIFS

- Exercer les missions du CSE relatives à la Santé, à la Sécurité et aux Conditions de Travail
- Faire appliquer les obligations de l'employeur
- S'initier à l'analyse du travail
- Acquérir les méthodes de travail
- Distinguer l'articulation entre prévention et réparation
- Appréhender les situations de Risques Psycho Sociaux
- Coopérer avec les personnes ressources



PROGRAMME

Connaître et comprendre le rôle du CSE dans le domaine de la santé et des conditions de travail

- Missions et attributions du CSE en matière de SSCT
- Cadre législatif et réglementaire de la santé au travail

Maîtriser l'organisation et les moyens du CSE en matière SSCT

- Articulation entre les instances et acteurs qui ont des missions SSCT
- Outils et cadres d'action de l'instance

S'initier à l'analyse du travail

- Notions théoriques
- Effets de l'organisation et des conditions de travail sur la santé
- Facteurs de risques physiques, environnementaux et organisationnels : distinction et description

Inscrire l'action du CSE dans la démarche de prévention des risques professionnels

- Définition des risques professionnels et identification des familles
- Le diagnostic SSCT de l'entreprise
- Les acteurs de la prévention présents dans et hors de l'entreprise
- Démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels

Porter une action d'amélioration des conditions de travail

- Conduire une action portant sur l'amélioration des conditions de travail en fonction de l'organisation du CSE, des domaines de consultation et de l'architecture des instances
- Les réunions
- Les lois et les réglementations qui légitiment les actions de l'instance en matière SSCT

▶ Modalités & méthodes pédagogiques

- Locaux adaptés au groupe
- Des ateliers de réflexions collectifs et individuels (mise en situation, quiz, QCM...)
- Des échanges et analyses de pratiques entre stagiaires
- Des exposés théoriques
- Des supports pédagogiques remis aux stagiaires

▶ Modalités d'inscription

- Délais d'inscription : jusqu'à 72h avant sous réserve de disponibilités

▶ Accompagnement

- Dispositif d'accompagnement prévu selon les parcours (analyse des besoins et des contraintes d'entrée, suivi administratif, suivi de la progression pédagogique, bilan intermédiaire, régulation si nécessaire)
- Accompagnement technique et pédagogique sur les modalités distancielles

▶ Modalités d'évaluation

- Des exercices pratiques seront réalisés tout au long de la journée pour mesurer les acquis
- Une fiche de satisfaction sera complétée en fin de formation par les stagiaires
- Une évaluation des acquis en fin de stage et une évaluation à 3 mois pour mesurer la mise en application

Adhérent > 350 € net/jour/stagiaire

Non adhérent > 455 € net/jour/stagiaire

Tarifs hors frais annexes et repas

> **Sur devis** pour la formation en Intra

ANIMÉE PAR

- Fabrice RAUZIER, Formateur CSE SSCT
- Morgane SEZNEC, Formatrice CSE SSCT
- Ou profil équivalent

COÛT DE LA FORMATION

Adhérent > 350 € net/jour/stagiaire

Non adhérent > 455 € net/jour/stagiaire

Tarifs hors frais annexes et repas

> **Sur devis** pour la formation en Intra

LIEUX ET DATES 2025

Nantes

J1 > Jeudi 15 mai

J2 > Vendredi 16 mai

J3 > Lundi 16 juin

J4 > Mardi 17 juin

J5 > Mercredi 18 juin

9h-12h30 / 14h-17h30

Angers

J1 > Lundi 15 septembre

J2 > Mardi 16 septembre

J3 > Mercredi 17 septembre

J4 > Jeudi 02 octobre

J5 > Vendredi 03 octobre

9h-12h30 / 14h-17h30



Parking gratuit - Sites desservis par les transports en commun - Salles de formation accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Possibilité d'adapter les moyens pour les personnes en situation de handicap (contact : Gildas RICHARD - Tél : 02 40 73 45 20 - Mail : g.richard@cezampdl.fr)

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°52 44 07187 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Agréé Formation économique des membres du CSE. Liste arrêtée par le Préfet des Pays de la Loire le 17 septembre 2021.

Inscriptions et calendrier inter-entreprises disponible sur www.cezam.fr